

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 07 juin 2006 à 9 h 30

« Différenciation des rôles et égalité entre hommes et femmes.

Les modèles, les expériences nationales et les évolutions du droit des retraites en France. »

Document N° 9
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les Françaises font toujours plus d'enfants que les Allemandes de l'Ouest

Une esquisse d'interprétation

Jeanne Fagnani

Recherches et prévisions n° 64, 2001

Les Françaises font toujours plus d'enfants que les Allemandes de l'Ouest

Une esquisse d'interprétation

Jeanne Fagnani *

Les Françaises continuent à avoir plus d'enfants que les Allemandes de l'Ouest alors que les différences entre les taux d'activité des mères se sont progressivement atténuées. En comparant deux pays dont les politiques sociales et familiales présentent des similarités, on se propose d'aller au delà des explications les plus couramment admises. En France, contrairement à l'Allemagne de l'Ouest, les normes régissant l'éducation des jeunes enfants ont évolué en phase avec les changements affectant les comportements des femmes sur le marché du travail. Il est devenu légitime socialement pour les Françaises de travailler à plein temps tout en faisant garder son enfant. Les Allemandes de l'Ouest, par contre, intériorisent toujours fortement la norme selon laquelle l'éducation d'un jeune enfant nécessite la présence permanente de sa mère. Mais, de plus en plus éduquées, elles sont amenées à accorder la priorité à leur maintien dans l'emploi et à renoncer à la maternité. Pour mieux comprendre les différences de fécondité entre les deux pays, il semble donc fructueux de se focaliser sur les interactions à l'œuvre entre leurs politiques familiales, les valeurs auxquelles adhèrent la majorité des couples concernant l'éducation des jeunes enfants et les attitudes des femmes face au travail rémunéré.

Depuis la fin des années quatre-vingt et à l'instar des autres pays de l'Union européenne, en France comme en Allemagne, la croissance des taux d'activité des mères de jeunes enfants s'est poursuivie. Depuis la réunification, l'Allemagne a quelque peu « modernisé » sa politique familiale en favorisant le développement du travail à temps partiel et en augmentant le nombre de places offertes dans les jardins d'enfants. La France a encore renforcé son arsenal de dispositifs en faveur des parents qui occupent un emploi tout en étendant le bénéfice de l'allocation parentale d'éducation aux familles de deux enfants. Durant cette période, les écarts entre les taux d'emploi

des mères vivant dans les deux pays se sont atténués. En revanche, les Françaises continuent à avoir plus d'enfants que les Allemandes. On propose ici des éléments d'explication à la persistance des différences de fécondité entre deux pays qui présentent à la fois des similarités et des différences du point de vue de leurs politiques sociales et familiales.

Les femmes détiennent en matière de contraception un ultime pouvoir de décision (Iacub, 2000) (1). Grâce à la diffusion massive des moyens de contraception dans tous les pays européens, elles peuvent maintenant maîtriser leur reproduction et planifier les naissances.

* Directrice de recherche au CNRS/MATISSE-université de Paris-I.

Mais les couples n'ont pas toujours le nombre d'enfants qu'ils auraient souhaité, même s'ils finissent par faire de nécessité vertu. Les femmes, en particulier – compte tenu de la division sexuelle du travail au sein de la famille –, sont parfois obligées, dans le cadre de négociations conjugales, de procéder à de difficiles arbitrages entre leur désir de maternité et leurs ambitions professionnelles.

Les jeunes couples sont, en outre, confrontés à ces dilemmes durant la période où ils doivent s'investir dans leur vie professionnelle pour se stabiliser dans l'emploi ou pour faire carrière. En effet, cette période coïncide – en raison de l'élévation de l'âge moyen à la première maternité depuis les années soixante-dix – avec celle de l'éducation de jeunes enfants et, parfois, avec celle de la prise en charge de personnes âgées dépendantes.

Les solidarités familiales ne peuvent répondre à tous les besoins

Or les solidarités familiales ne peuvent répondre à tous les besoins des familles où les deux parents exercent une activité professionnelle (Attias-Donfut et Segalen, 1998). L'entraide occasionnelle ou épisodique des grands-parents (pendant les vacances scolaires, par exemple) ne peut pallier les éventuelles lacunes de la politique familiale ou se substituer entièrement aux aides et services subventionnés par la collectivité. Le soutien de celle-ci et des dispositifs spécifiques pour aider les parents s'avèrent donc indispensables pour leur permettre de se maintenir dans l'emploi et, éventuellement, de poursuivre une carrière.

A cet égard, la prise en charge des jeunes enfants par des institutions ou des professionnels spécialisés dans les soins aux personnes dépendantes jouent un rôle essentiel. La récente et abondante littérature consacrée aux politiques de « *caring* » (2) ou de soins aux personnes dépendantes témoigne d'ailleurs de l'importance des enjeux en présence (voir

entre autres, Badgett et Folbre, 1999 ; Commaille, Martin, 1998 ; Lewis, 1998).

De fortes disparités dans les taux de fécondité européens

Toutefois, on le sait, il subsiste de fortes disparités dans ce domaine au sein de l'Union européenne (Gauthier, 1998 ; Gornick et *alii*, 1997 ; Hantrais, 2000). Des auteurs ont établi un lien de causalité directe entre les fondements et caractéristiques de ces politiques et le niveau de la fécondité. Les pays européens qui cumulent une forte présence des mères sur le marché du travail et une fécondité relativement élevée sont ceux qui ont opté pour une politique prônant le modèle de la « mère qui travaille » ou soutenant, comme en Suède, celui du couple égalitaire, c'est-à-dire où l'homme et la femme partagent à égalité les tâches domestiques et s'investissent pareillement dans la sphère professionnelle (Esping-Andersen, 1996 ; Pinelli, 1995).

A *contrario*, les pays où coexistent une basse fécondité et une faible participation des mères à la vie économique – l'Espagne et l'Italie en particulier – sont ceux où elles seraient confrontées à de multiples obstacles lorsqu'elles veulent s'investir à plein temps dans une activité professionnelle. Francesca Bettio et Paola Villa (1998) ont montré qu'en Italie (3), comme en Espagne, la cohésion de l'institution familiale est si forte qu'elle restreint considérablement la marge de manœuvre et le champ des possibles des femmes. Celles-ci jouent un rôle de pivot au sein d'une famille élargie qui remplit encore une fonction économique et sociale très importante (4).

Cette famille étendue, où les enfants adultes cohabitent très longtemps avec leurs parents (5), est un lieu d'intenses solidarités intergénérationnelles et d'échanges de biens et de services. Elle sert, en grande partie, de substitut à un Etat-providence encore défaillant et pallie ses lacunes, en particulier dans le domaine de la prise en charge des personnes dépendantes (6).

Par une sorte de cercle vicieux, ceci contribuerait à freiner le développement de services publics (ou fournis par le marché) qui pourraient alléger les contraintes pesant sur les femmes.

Une comparaison entre la France et l'ex-RFA

En procédant à une comparaison entre la France et l'ex-République fédérale d'Allemagne (ex-RFA) à la fin des années quatre-vingt, on avait aussi insisté sur l'impact de leur politique familiale respective (en particulier les infrastructures d'accueil des jeunes enfants) sur les comportements démographiques (Fagnani, 1992). Mais, à la lumière de travaux récents, ces approches semblent mécanistes et restrictives. Elles prennent le risque de surestimer d'emblée le rôle joué par l'action publique *per se* et négligent les effets de miroir entre celle-ci et les normes et représentations en matière d'éducation et de soins aux jeunes enfants. Et ceci dans un contexte où une majorité de jeunes femmes – plus instruites que les générations précédentes – aspirent à exercer une activité professionnelle et à rentabiliser leur diplôme sur le marché du travail.

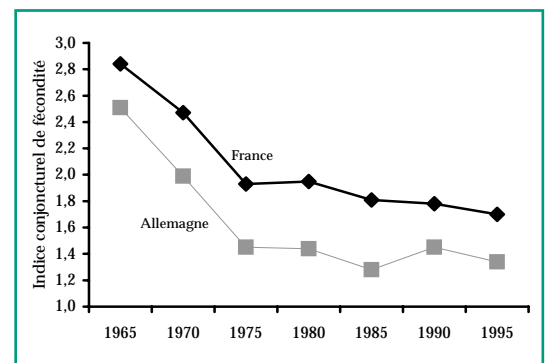
Pour mieux appréhender les arbitrages des couples dans le domaine de la fécondité, il semble donc plus fructueux de se focaliser sur les interactions à l'œuvre entre ces politiques (les principes qui ont présidé à la mise en place des mesures existantes et les services offerts) et les normes et valeurs auxquelles adhèrent la majorité des couples concernant l'éducation des jeunes enfants. On tentera ainsi d'adopter une démarche proche de l'analyse sociétale qui « *loin d'exclure les acteurs considère ceux-ci comme inséparables des structures, et inversement* » (Maurice, 1989).

On se focalisera ici sur l'Allemagne de l'Ouest (les anciens « Länder ») où la politique familiale actuelle, mise en place à partir des années cinquante, a été en quelque sorte « imposée » à la population est-allemande. Le contexte politique

et socioculturel de l'ancienne République démocratique allemande (les nouveaux « Länder ») était très différent et les comportements professionnels et démographiques des Allemandes de l'Est se démarquaient totalement de ceux des Allemandes de l'Ouest. Bon gré mal gré, les femmes de l'Est ont dû s'adapter à une politique familiale en rupture totale avec les fondements et principes de celle de l'ex-RDA (Ostner, 1993). S'inscrivant dans un autre contexte social et culturel que celui de l'ex-République fédérale, le brusque déclin de la fécondité qui a suivi la réunification nécessiterait une autre étude (Adler, 1997 ; Witte et Wagner, 1995).

Après avoir exposé les différences entre les deux pays en matière de fécondité, on consacrerait la deuxième partie aux similarités et divergences de leurs politiques familiales en les mettant en relation avec les taux d'activité économique des mères. La troisième partie se focalisera, à partir des résultats de récentes enquêtes d'opinion, sur les attitudes des Français et des Allemands de l'Ouest à l'égard de la prise en charge et de l'éducation des jeunes enfants. On proposera alors une hypothèse sur le rôle que ces attitudes sont susceptibles de jouer dans les processus de décision en matière de fécondité. En

Graphique 1 – Indice conjoncturel de fécondité en France et en Allemagne de l'Ouest. Evolution 1965/1999



Source : Conseil européen, *Evolution démographique récente en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, 1998 ; Sardon J.-P., *Evolutions récentes de la démographie des pays développés*, *Population*, vol. 55, 2000, n° 4-5 ; Grünheid E. et Roloff J., *Die demographische Lage in Deutschland 1999*, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, 2000, n° 1.

conclusion, de nouvelles pistes de réflexion seront proposées.

Les Françaises sont toujours plus fécondes

Durant les trois dernières décennies, en Allemagne et en France, comme dans tous les pays de l'Union européenne, de profondes mutations ont affecté les comportements démographiques (Hantrais, 1999 ; Prioux, 2000). En particulier, le calendrier des naissances s'est modifié et la constitution de la descendance se fait à des âges plus élevés (7). Depuis 1965, la baisse de la fécondité en Europe n'a épargné aucun des deux pays. Toutefois, comme l'illustre le graphique 1, en France, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) est toujours resté supérieur à celui de l'Allemagne de l'Ouest (8). Depuis le début des années soixante-dix, l'écart observé est resté à peu près stable. Enfin, récemment, coïncidant avec la reprise économique et l'amélioration de la situation de l'emploi, l'ICF est passé en France de 1,65 en 1994 à 1,77 en 1999 alors que, durant la même période, cet indice diminuait dans les anciens Länder.

En matière de descendance finale, les différences entre la France et l'Allemagne de l'Ouest sont également marquées (graphique 2). Ainsi, les femmes nées en 1955 ont eu respectivement 2,13 et 1,62

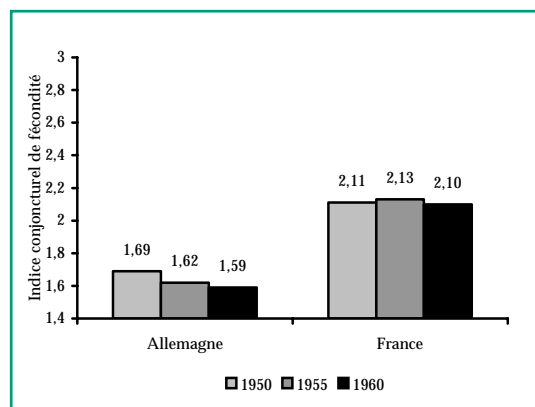
enfants en moyenne. En outre, l'Allemagne de l'Ouest se distingue de la France par la proportion croissante, d'une génération à l'autre, de femmes qui n'ont jamais enfanté. Le pourcentage de celles nées en 1957 qui n'ont pas eu d'enfants est de 24 % contre 8 % en France (Eurostat, 2000). Outre-Rhin, on estime à 23 % la proportion des femmes nées en 1960 et à un tiers celles nées en 1965 qui seront dans ce cas contre 15 % de celles nées en 1950. Après vingt ans de mariage, 25 % des couples ayant scellé leur union en 1975 n'avaient toujours pas eu d'enfants contre 18 % de ceux qui s'étaient mariés quinze ans plus tôt (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, 1999).

Au sein de l'Hexagone, au contraire, cette proportion est restée relativement stable et faible (Toulemon, 1995) – autour de 11 % – phénomène exceptionnel au sein de l'Union européenne. Même parmi les couples qui ont procréé, les naissances de rang trois ou plus sont moins fréquentes dans les anciens Länder qu'en France. Parmi les enfants nés en 1995, par exemple, la proportion de ceux de rang trois ou plus était respectivement de 16,6 % et 21,2 % (Conseil européen, 1998).

Plus les Allemandes sont instruites plus elles renoncent à la maternité

Fait révélateur du dilemme auquel sont confrontées les Allemandes qui veulent faire carrière : plus elles sont instruites, plus elles semblent renoncer à la maternité. En 1996, quatre sur dix des femmes de l'Ouest, âgées de 35 ans à 39 ans, situées au sommet de la hiérarchie des diplômés n'avaient toujours pas eu d'enfant (9) contre seulement deux sur dix de celles qui ne disposaient d'aucun « capital scolaire » (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, 1999). En Allemagne de l'Est, c'était le cas de 9 % seulement des femmes les plus diplômées.

Graphique 2 – Descendance finale en France et en Allemagne de l'Ouest



Source : Sardon J.-P., *Evolutions récentes de la démographie des pays développés*, *Population*, vol. 55, 2000, n° 4-5.

En se situant dans une perspective historique, les différences que l'on vient d'observer sont d'autant plus frappantes que la situation, en matière de fécondité, s'est inversée par rapport à la fin du XIV^e siècle. L'Allemagne connaissait alors une vitalité démographique remarquable qui contrastait avec la faible croissance de la population de la France où les couples avaient commencé à réduire le nombre des naissances près d'un siècle avant ceux de ses voisins européens (Binion, 2000 ; Hubert, 1995). Comment expliquer la persistance des écarts que l'on vient d'observer ? On cherchera ici à replacer les prestations et services en faveur des ménages avec enfants dans le contexte plus large des politiques familiales des deux pays. Il est, en effet, nécessaire d'éviter une suite de comparaisons terme à terme (Martin, 1999) qui ne sauraient rendre compte, d'une part, des logiques qui ont présidé à la mise en place de ces dispositifs et, d'autre part, des valeurs qui imprègnent ces politiques. Les différences démographiques observées peuvent difficilement être attribuées aux aides financières octroyées aux familles sous forme de prestations ou d'avantages fiscaux.

En effet, bien qu'elles varient selon les configurations familiales, ces aides sont généreuses dans les deux pays (Gauthier, 1998 ; MISSOC, 1999) (10) comparativement aux autres pays de l'Union, en particulier ceux du sud de l'Europe. En 1997,

la France et l'Allemagne consacraient respectivement 31 % et 30 % de leur PIB à leur système de protection sociale et, au sein de celui-ci, la même proportion aux prestations familiales (10 %, y compris les congés de maternité – Eurostat, 2000).

La famille est légalement reconnue dans les deux pays

En France et en Allemagne, les politiques familiales sont explicites et fortement institutionnalisées. La « famille », en tant que telle, est légalement reconnue comme une institution qui joue un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale. Outre les allocations familiales non modulables selon le revenu [octroyées dès le premier enfant en Allemagne, contrairement à la France (11)], des aides au logement sont versées aux familles dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond de revenus. Les deux pays versent aussi aux parents une allocation parentale d'éducation (APE et « *Erziehungsgeld* ») à la suite d'une naissance. En Allemagne, toutefois, son montant est nettement inférieur à celui de la France et modulable selon les ressources de la famille (encadré ci-dessous).

En fait, les logiques qui sous-tendent ces deux dispositifs sont différentes mais ces derniers encouragent (Pettinger, 2000) un grand nombre de parents (12) – en réalité, quasiment que des mères dans les deux

L'allocation parentale d'éducation en Allemagne (*Erziehungsgeld*)

Contrairement à la France, en Allemagne, l'allocation parentale d'éducation est octroyée dès le premier enfant et n'est soumise à aucune condition d'activité antérieure. Cette prestation peut être versée pendant deux ans après la naissance de l'enfant. Son montant est modulable selon les revenus des parents et atteint au maximum 600 DM par mois (soit environ 2 000 F). Les familles dont les revenus excèdent un certain plafond ne peuvent en bénéficier. En 1997, 60 % des bénéficiaires ont perçu le montant maximum.

Les bénéficiaires peuvent aussi être en congé parental d'éducation, un dispositif créé en 1986 (1). Comme en France, il peut être octroyé jusqu'au 3 ans de l'enfant et le parent en congé bénéficie de la garantie de retour à l'emploi. Le père ou la mère sont éligibles et peuvent alterner durant cette période de congé. Il est également possible de travailler jusqu'à 19 heures par semaine.

(1) Pettinger R., *Parental leave in Germany, in Parental leave in Europe: progress or pitfall? Research and Policy issues in Europe*, (sous la dir. de Moss P. et Deven F.), Bruxelles, NIDI/CBGS éditions, 2000.

pays – à interrompre ou à réduire leur activité professionnelle pendant quelques mois à la suite d'une naissance.

Une fiscalité qui favorise l'homme pourvoyeur de ressources

Par ailleurs, une abondante littérature a montré que les deux systèmes fiscaux en vigueur avantageaient les familles avec un seul pourvoyeur de ressources. En Allemagne, c'est avant tout le quotient conjugal (13) qui, en conformité avec la Constitution fédérale, favorise le modèle du « *male-breadwinner model* » (modèle de l'homme principal pourvoyeur de ressources de la famille) (Scheiwe, 2000 a). Toutefois, ce pays offre le choix aux couples mariés entre imposition conjointe et imposition individuelle, ce qui n'est toujours pas le cas de la France qui pénalise fiscalement les couples où la femme a un revenu inférieur à celui de son conjoint, situation de la majorité d'entre eux (Grignon et Fagnani, 1996).

Dans la typologie élaborée par Gosta Esping-Andersen (1990), les deux pays sont classés dans la même catégorie, celle des pays où le système de protection sociale se caractérise par son conservatisme et son corporatisme et où règne le principe assurantiel établissant un lien étroit entre emploi et sécurité sociale.

Cependant, le système français et la politique familiale, en particulier, sont loin d'être monolithiques. Celle-ci est un agrégat de mesures souvent peu cohérentes entre elles, accumulées au fil du temps et poursuivant des objectifs parfois contradictoires. Et si du point de vue de sa fiscalité et des prestations familiales, la France présente bien des similarités avec l'Allemagne, dans le domaine de la politique d'accueil de la petite enfance, elle s'en démarque totalement.

Dans le domaine des équipements collectifs et des prestations visant à diminuer les frais de garde des familles, la France, au sein de l'Union, figure toujours dans le peloton de

tête, en compagnie des pays scandinaves (Gornick *et alii*, 1997). En effet, à partir de la fin des années soixante-dix, la politique familiale a progressivement intégré le modèle de « la mère qui travaille » et accompagné, tout en les renforçant, les mutations des systèmes de valeurs auxquels adhéraient un nombre croissant de jeunes femmes (Fagnani, 2000).

Les mères allemandes doivent se consacrer à l'éducation de leur jeune enfant

En Allemagne de l'Ouest, en revanche – conformément aux principes conservateurs qui ont présidé à la mise en place de la politique familiale et sur le respect desquels la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe veille jalousement –, tout est fait, en association avec le système fiscal, pour inciter les mères à se consacrer entièrement à l'éducation de leur jeune enfant, du moins tant qu'il n'a pas atteint l'âge de 3 ans (Chamberlayne, 1994 ; Ostner, 1993 ; Schäfgen et Spellerberg, 1998 ; Scheiwe, 2000 a).

C'est dans cette optique que l'équivalent de l'allocation parentale d'éducation est accordé et que se justifie aux yeux des décideurs la quasi-absence d'infrastructures collectives d'accueil pour enfants âgés de moins de 3 ans. Seulement 4,5 % des enfants âgés de 2 ans ou moins fréquentaient une crèche en 1996 dans l'Allemagne de l'Ouest (Rostgaard et Fridberg, 1998).

Pour l'accueil des enfants de 3 ans à 6 ans, la situation s'est sensiblement améliorée depuis la mise en application progressive de la loi de 1996 (14), qui oblige les collectivités locales à offrir une place à tout enfant de cet âge dans un jardin d'enfants (« *Kindergarten* »). D'abord reportée en raison des difficultés budgétaires invoquées par les municipalités, elle permet depuis 1999 à presque tous ces enfants d'être accueillis dans des équipements le plus souvent gérés par des associations sans but lucratif, en conformité avec le principe de subsidiarité. Les responsabilités dans ce domaine sont

départagées entre l'Etat et les collectivités locales selon la loi constitutionnelle : le premier définit les orientations mais laisse aux secondes la responsabilité d'en assumer les conséquences. A cet effet, la commune doit collaborer avec les organismes privés, le plus souvent les Eglises.

En 1994, 65 % des enfants (Allemagne entière) âgés de 3 ans à 5 ans fréquentaient un jardin d'enfants (Rostgaard et Friedberg, 1998). Cependant, ces équipements ne sont ouverts que le matin (jusqu'à 12 heures ou 13 heures) et des repas y sont rarement servis (en 1994, seulement 17 % des enfants pouvaient être accueillis à plein temps et déjeunaient sur place - Deutsches Jugendinstitut, 1998). En fait, ces horaires et ce type de fonctionnement sont en conformité avec le modèle promu depuis quelques années par la politique familiale allemande : celui du « *male breadwinner/female part-time carer model* », c'est-à-dire un modèle où le père exerce son activité professionnelle à plein temps et la mère a un emploi à temps partiel (Pfau-Effinger, 1998).

Moins présentes sur le marché du travail

Les obstacles institutionnels à une forte insertion professionnelle des mères persistent même lorsque les enfants sont scolarisés, en raison des horaires d'ouverture des écoles. En effet, contrairement à la France, les écoles primaires et secondaires (régies par les Länder) ne fonctionnent que de 8 heures à 12 heures ou 13 heures. L'organisation d'ac-

tivités sportives ou de loisirs pour les jeunes l'après-midi restent à l'initiative des pouvoirs locaux ou d'associations privées.

Dans les deux pays, le taux d'activité professionnelle des mères diminue lorsque le nombre d'enfants augmente. Mais, quels que soient le nombre d'enfants, l'âge du benjamin ou le niveau d'éducation, les mères allemandes sont beaucoup moins présentes sur le marché du travail que les Françaises (tableaux 1 et 2 ci-après). Celles-ci travaillent aussi moins fréquemment à temps partiel, quel que soit leur niveau d'instruction (tableau 2). Même parmi les femmes les plus éduquées, les différences entre les deux pays persistent. En ce qui concerne les mères ayant un enfant âgé de moins de trois ans, ces différences seraient encore plus accentuées si, en Allemagne, les mères en congé parental d'éducation n'étaient pas incluses dans la population active (15).

Dans les anciens Länder, la majorité des femmes qui ont des enfants - y compris les plus instruites - se conforment au modèle qui consiste à subordonner sa vie professionnelle à ses obligations familiales. Ceci se reflète dans leurs attitudes à l'égard du travail à temps partiel : parmi l'ensemble des salariées qui ont des horaires de travail réduits (au moins 15 heures par semaine), près de 70 % déclarent le faire pour des raisons familiales contre 29 % seulement des Françaises (Marlier et Ponthieux, 2000). Selon une autre source (16), c'est le cas de 84 % des Allemandes de l'Ouest, mariées et ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, contre seulement 32 % de leurs homologues de l'Allemagne de l'Est.

Tableau 1 - Taux d'activité économique des mères selon le nombre d'enfants (1) et l'âge du benjamin en %

	France	Allemagne de l'Ouest	Allemagne de l'Est
Un enfant âgé de moins de 3 ans	80,2	59,4	58,4
Un enfant âgé de moins de 6 ans	85,4	72,6	73,1
2 enfants, le benjamin âgé de moins de 6 ans	82,4	61,5	62,4
3 enfants ou plus, le benjamin âgé de moins de 6 ans	56,2	49,3	49,6

Source : enquête sur les Forces de travail, EUROSTAT, 1997.
(1) Le plus âgé a moins de 25 ans.

Tableau 2 - Taux d'activité économique des mères ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, selon le niveau d'éducation

Niveau d'éducation	France	Allemagne
Faible	50,9 <i>(41,0)</i>	32,8 <i>(55,9)</i>
Moyen	70,6 <i>(39,0)</i>	56,9 <i>(53,2)</i>
Supérieur	83,2 <i>(31,2)</i>	69,1 <i>(46,0)</i>

Source : enquête sur les Forces de travail, EUROSTAT, 1997.

Les chiffres en italique indiquent le pourcentage des mères travaillant à temps partiel.

La croissance du taux d'activité (et du taux d'emploi) des mères depuis une dizaine d'années est, d'ailleurs, principalement imputable à la croissance des emplois à temps partiel. Il est révélateur que, parmi les femmes occupant les emplois à temps partiel à durée très courte et qui ont connu une rapide expansion durant les années quatre-vingt-dix en raison de la mise en application d'une législation spécifique, les trois quarts étaient mariées (17). Il convient de souligner ici l'importance du contexte socioculturel sur les comportements professionnels des mères. En 1998, parmi les femmes mariées et ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, 49 % des Allemandes de l'Ouest qui ont un emploi travaillent 20 heures ou moins par semaine contre 9 % seulement de leurs homologues de l'Allemagne de l'Est (et respectivement 34 % et 71 % travaillent plus de 34 heures) (18).

En revanche, phénomène révélateur, les comportements professionnels des femmes sans enfant ne se différencient pas entre les deux pays. Le taux d'emploi, par exemple, des femmes mariées (âgées de 30 ans à 39 ans), sans enfant âgé de moins de 15 ans, est équivalent des deux côtés du Rhin (19). En fait, les comportements professionnels des mères en Allemagne de l'Ouest ne s'expliquent pas seulement par les caractéristiques de la politique familiale et les contraintes institutionnelles. Ils découlent aussi

de la forte intériorisation par une majorité de femmes et d'hommes de valeurs et normes éducatives qui – comparative-ment à la France – ont peu évolué ces dernières décennies. Autrement dit, il ne suffirait pas que la politique familiale allemande évolue subitement pour que cela provoque un rapide changement dans les arbitrages et compromis auxquels les couples procèdent dans les domaines professionnel et démographique.

Avec l'élévation croissante de leur niveau d'instruction et les nouvelles perspectives professionnelles qui s'ouvrent à elles, les attitudes des femmes à l'égard du travail rémunéré ont subi de profondes mutations dans les deux pays. De plus en plus nombreuses à avoir poursuivi des études (20), les jeunes femmes en âge d'avoir des enfants veulent conquérir leur indépendance financière.

Toutefois, contrairement à la France, les attitudes des Allemands de l'Ouest dans le domaine de l'éducation des jeunes enfants et des obligations des mères à leur égard n'ont pas évolué en phase ou à un rythme aussi rapide que les valeurs qui régissent les comportements des femmes sur le marché du travail. Le postulat selon lequel « un jeune enfant a avant tout besoin de sa mère » et que toute séparation implique pour lui un traumatisme, est largement admis par l'opinion publique allemande.

Culpabiliser les mères qui travaillent

Les églises catholique et protestante – qui jouent un rôle important dans la vie sociale du pays – contribuent, avec nombre de psychologues et de pédiatres, à ces processus de culpabilisation des mères de jeunes enfants qui travaillent. Plusieurs enquêtes d'opinion confirment la persistance du « conservatisme » (21) de beaucoup de femmes et d'hommes dans le domaine de la vie familiale et leurs profondes réticences à confier un jeune enfant à d'autres personnes que sa mère.

Dans une enquête Eurobaromètre de 1990, on demandait aux personnes lequel des arrangements suivants correspondait le mieux à leur idéal familial : « Une famille dans laquelle, à la fois, mari et femme ont des emplois prenants et dans laquelle les tâches domestiques et éducatives sont partagées à égalité entre l'homme et la femme » ; « Une famille dans laquelle le travail professionnel de la femme est moins absorbant que celui du mari, et dans laquelle l'épouse consacre plus de temps aux tâches ménagères et éducatives que son conjoint » ; « Une famille dans laquelle le mari seulement a un emploi, l'épouse se consacrant à son foyer ». En Allemagne de l'Ouest, cette dernière option, la plus « traditionnelle », l'emportait sur le modèle égalitaire : 34 % des Allemandes (29 % des hommes) contre 22 % des Françaises (24,5 % des hommes) se déclaraient en faveur du modèle de « la mère au foyer ». Le modèle égalitaire (la première option)

suscitait l'adhésion de 27 % seulement des Allemandes contre 48 % des Françaises.

Les Allemands adhèrent au modèle de la « mère au foyer »

Une enquête internationale, menée en 1998, montre de son côté que 70 % des Allemands de l'Ouest agrèent l'idée selon laquelle un enfant d'âge préscolaire souffre si sa mère travaille contre 34 % des Allemands de l'Est et 55 % des Français (CIDSP, 2000) (22). Enfin, les résultats d'une récente enquête d'Eurobaromètre (tableau 3) illustrent aussi les différences entre les deux pays. Les personnes devaient choisir un des items correspondant à la question suivante : « Pour beaucoup de femmes et un nombre croissant d'hommes, la question de savoir comment combiner l'éducation des enfants et le fait d'avoir un travail

Tableau 3 - Attitudes à l'égard du travail professionnel et du nombre d'enfants en France et en Allemagne de l'Ouest

Répartition des items à la question suivante : « Pour beaucoup de femmes et un nombre croissant d'hommes, la question de savoir comment combiner l'éducation des enfants et le fait d'avoir un travail à l'extérieur du domicile est une décision importante dans leurs vies. Dans la liste qui suit, quelle que soit votre situation réelle, laquelle considérez-vous comme idéale pour vous-même ? »

en %

Items	Femmes		Jeunes âgés de 15 ans à 24 ans	Jeunes âgés de 15 ans à 24 ans	Personnes âgées de 55 ans ou plus	Personnes âgées de 55 ans ou plus
	France	Anciens Länder	France	Anciens Länder	France	Anciens Länder
Un emploi à temps plein et pas d'enfant(s)	4,5	10,6	10,7	23,9	3,7	6,7
Un emploi à temps plein et un enfant	10,2	6,1	19,6	11,5	11,8	6,4
Un emploi à temps plein et plus d'un enfant	18,1	5,2	36,9	18,7	29,6	20,2
Un emploi à temps partiel et un enfant	9,6	12,9	8,6	6,7	2,3	7,3
Un emploi à temps partiel et plus d'un enfant	28,4	16,7	17,4	16,7	14,2	8,0
Pas d'emploi tant que l'(les) enfant(s) ne sont pas scolarisés	15,6	34,3	3,4	16,6	14,0	31,7
Pas d'emploi tant que les enfants vivent à la maison	7,9	7,4	0,0	1,5	12,0	11,0
Autre	5,8	6,9	3,3	4,5	12,4	8,6
Ne sait pas	5,5	6,9	6,7	13,3	10,6	9,8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : enquête Eurobaromètre, 47 - 1, EUROSTAT, printemps 1997.

Pour chaque catégorie de personnes, les deux réponses les plus souvent choisies sont en gras et vert

à l'extérieur du domicile est une décision importante dans leurs vies. Dans la liste qui suit, quelle que soit votre situation réelle, laquelle considérez-vous comme idéale pour vous-même ? » Près de 35 % des Allemandes de l'Ouest optent pour « Pas d'emploi tant que les enfants ne sont pas scolarisés » contre 16 % des Françaises. Près de 47 % de celles-ci choisissent à la fois un emploi et plus d'un enfant. 22 % seulement des Allemandes semblent séduites par cette option.

Outre-Rhin, comme en France, les différences entre les générations sont très marquées, les jeunes étant plus enclins que leurs aînés à remettre en cause les valeurs familiales traditionnelles. Toutefois, même au sein des plus récentes générations, les Allemands se démarquent des Français : près de 17 % des premiers adhèrent au modèle de la « mère au foyer » du moins tant que les enfants ne fréquentent pas l'école contre seulement 3 % des jeunes Français. Les jeunes Allemands adoptent aussi des attitudes plus radicales : près d'un quart affichent leur préférence pour « un emploi à plein temps et pas d'enfant » contre environ un sur dix des jeunes Français.

Même si les données de ces enquêtes sont à manier avec précaution, elles corroborent toutefois les résultats de nombreuses recherches qui montrent la persistance, en Allemagne de l'Ouest, du rejet de toute socialisation précoce dans une structure collective (23) (Chamberlayne, 1994 ; Ostner, 1998 ; Schäffgen et Spellerberg, 1998 ; Scheiwe, 2000 b ; Trappe et Rosenfeld, 2000). La crèche suscite d'autant plus de réticences qu'elle est perçue comme un mode de garde emblématique de l'ex-RDA socialiste et comme un moyen d'embrigadement idéologique des jeunes enfants.

Pour une mère, adopter un comportement professionnel en rupture avec ces injonctions implique des coûts psychologiques élevés. Parmi les plus récentes générations, une proportion croissante de femmes – de plus en plus éduquées – qui veulent poursuivre une carrière préfèrent ainsi renoncer à la maternité ou limitent leur descendance à un seul enfant soit parce qu'elles ont elles-mêmes

intérieurisé ces normes, soit parce qu'elles refusent de se conformer au modèle dominant, la politique familiale ne leur donnant pas les moyens de rompre avec celui-ci.

En France, il est légitime pour les jeunes mères de travailler

En France, en revanche, les normes concernant l'éducation des jeunes enfants ont évolué en phase avec le changement des attitudes à l'égard du travail professionnel des mères. Il est progressivement devenu légitime pour une mère de jeune enfant d'occuper un emploi, même à plein temps (Fagnani, 2000). Les attitudes à l'égard des mères ont d'ailleurs connu de profonds changements. En 1978, 41 % des Français pensaient « qu'elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge ». Cette proportion passa à 29 % en 1987 et n'atteignait plus que 20 % en 1999 (CREDOC, 2000).

Par un processus interactif, le développement des infrastructures collectives et de prestations liées à la garde des enfants ont contribué à la mutation progressive des normes éducatives et les spécialistes de la petite enfance ont préféré mettre l'accent sur la qualité de l'accueil et sur la nécessité, pour assurer l'épanouissement des jeunes enfants, d'un encadrement par des professionnels compétents. En fait, la longue existence de l'école maternelle – institution spécifiquement française créée en 1881 – avait depuis longtemps familiarisé les parents avec les équipements collectifs de la petite enfance (Luc, 1999). En 1976, 26 % des enfants âgés de 2 ans fréquentaient déjà ce type d'établissement. La crèche a ainsi bénéficié de la longue tradition française de prise en charge collective des jeunes enfants.

Ces deux dernières décennies, avec l'élévation croissante de leur niveau d'éducation, les normes qui régissent les comportements professionnels des femmes en France et en Allemagne de l'Ouest ont rapidement évolué. Dans ces deux pays, comme partout en Europe, les femmes instruites veulent faire fructifier leur « capital scolaire », assurer leur

indépendance économique, et rechignent à l'idée de renoncer durablement à toute activité professionnelle.

Les « besoins » du jeune enfant : le clivage entre Françaises et Allemandes persiste

Mais un clivage entre les Françaises et les Allemandes de l'Ouest persiste quant à leurs représentations des « besoins » du jeune enfant en matière éducative. En France, il n'est plus nécessaire, pour être perçue comme une « bonne mère », de consacrer tout son temps à sa progéniture, et il est socialement légitime de faire garder son enfant par une personne rémunérée ou de le confier à une structure collective. En Allemagne de l'Ouest, en revanche, la majorité des couples – y compris des femmes instruites – récusent l'idée d'une séparation précoce de la mère et de l'enfant (avant l'âge de 3 ans). Les normes selon lesquelles celui-ci a avant tout besoin de la présence de sa mère restent très prégnantes.

Cette discordance entre les aspirations des jeunes Allemandes dans la sphère professionnelle et les valeurs auxquelles la majorité des couples adhèrent dans le domaine éducatif a, comme on a tenté de le montrer, de fortes implications sur leurs arbitrages et décisions en matière de fécondité. Depuis trois décennies, une proportion croissante d'Allemandes ont préféré soit restreindre leur descendance soit renoncer à la maternité plutôt que de subordonner leur vie professionnelle à des obligations familiales.

En France, les normes éducatives ont évolué relativement en phase avec les changements qui ont affecté les comportements professionnels des femmes. La progressive mise en place de mesures en faveur des « mères qui travaillent » a accompagné et renforcé ces mutations. Dans ce contexte, et en dépit des fortes contraintes qui pèsent sur elles du fait de la division sexuelle du travail, les Françaises disposent d'une plus grande marge de manœuvre que les Allemandes de l'Ouest en matière de fécondité.

Cette étude comparative a aussi cherché à mettre en évidence les interactions entre politiques familiales, systèmes de valeurs et comportements professionnels. Comme Jan Künzler et ses collègues (1999) l'ont souligné à propos de l'Allemagne, « *cinquante années d'une politique familiale conservatrice ont de façon évidente freiné et même empêché la modernisation des normes et valeurs* ». Inversement, la forte intériorisation par les couples des normes concernant les soins aux jeunes enfants et la faible présence des mères sur le marché du travail ont constitué un contexte peu propice à la remise en cause d'une politique forgée par des responsables, appartenant à des générations porteuses de valeurs qui ne sont plus au diapason des aspirations professionnelles des nouvelles générations.

Les politiques familiales sont l'expression des valeurs dominantes

En outre, les politiques familiales ne servent pas seulement, par le biais de la fiscalité et des prestations, à encourager ou, au contraire, à contrecarrer l'activité professionnelle des mères. Encastrées dans l'ensemble des politiques sociales, elles participent à un univers culturel et idéologique qui contribue à créer un « climat » plus ou moins favorable ou plus ou moins culpabilisant à l'égard des mères qui veulent participer à la vie économique. Mais ces politiques sont elles-mêmes l'expression des systèmes de valeurs dominants. Plus généralement, la persistance d'une très faible fécondité dans certains pays européens justifie peut-être que les questions suivantes soient posées : serait-ce l'expression d'un malaise ou d'une sourde résistance des femmes aux injonctions à se conformer à un modèle auquel de moins en moins d'entre elles acceptent de se conformer ? Est-ce la manifestation du ressentiment diffus qu'elles éprouvent à l'égard d'une société qui ne leur reconnaît pas le droit d'être mère sans être sanctionnées sur le marché du travail ou pénalisées, par rapport aux hommes, dans la poursuite d'une carrière professionnelle ?

(1) A ce propos, Marcella Iacub (2000) développe des analyses très intéressantes en ce qui concerne « *la toute-puissance des mères* » et les « *nouveaux pouvoirs des femmes en matière de procréation* ». Pour une critique de l'occultation du rôle des hommes dans les processus de décision, voir Arlette Gautier (2000). Concernant la question du désir ou du refus d'enfant, voir aussi les travaux menés par Pascale Donati (2000).

(2) Sur le concept de « *caring labour* » et les différents sens du mot « *care* », voir Badgett et Folbre (1999).

(3) Dans certaines régions – Ligurie, Emilie, Val d'Aoste – avoir un deuxième enfant devient même une exception. La persistance d'un chômage féminin élevé (16,3 % en Italie et 23 % en Espagne en 1999, selon Eurostat) semble renforcer ces réticences.

(4) En particulier, un tissu dense d'entreprises familiales font de la sous-traitance pour de plus grosses unités de production.

(5) En 1990, 52 % des adultes âgés de 18 ans à 34 ans vivaient encore chez leurs parents (Bettio et Villa, 1998).

(6) En 1987, 74 % des personnes âgées dépendantes, des handicapés physiques et mentaux étaient totalement pris en charge par les familles (Bettio et Villa, 1998).

(7) Pour les femmes nées en 1963, l'âge moyen à la maternité est de 28,1 en France et de 28,4 en Allemagne de l'Ouest, alors qu'il est respectivement de 26,5 et de 26,2 pour les femmes nées en 1950 (Sardon, 2000).

(8) Concernant la critique d'un recours exclusif à l'indice conjoncturel de fécondité pour analyser les comportements de fécondité, voir les travaux de Hervé Le Bras (1991).

(9) Concernant les femmes diplômées, des données parfaitement comparables avec la France ne sont pas disponibles : on peut toutefois signaler que, selon l'enquête Famille de 1990, 25 % des femmes âgées de 45 ans qui avaient fait au moins trois années d'études supérieures, n'avaient pas eu d'enfant (Daguet, 2000).

(10) En 1996, suite à des décisions de la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, le montant des allocations familiales et des déductions fiscales liées à la présence d'enfants dans le foyer a considérablement augmenté (Scheiwe, 2000 b).

(11) Les enfants donnent droit aux allocations familiales (*Kindergeld*), s'ils vivent avec leurs parents, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 27 ans, à condition qu'ils aient le statut d'étudiant ou d'apprenti, l'âge limite en France étant de 20 ans.

(12) En France, fin 2000, environ 530 000 personnes bénéficiaient de l'allocation parentale d'éducation (tous régimes). En Allemagne, 93 % des parents lors de la première année suivant une naissance bénéficiaient de cette prestation (Pettinger, 2000).

(13) Les revenus du couple marié sont additionnés, puis divisés par deux et taxés séparément.

(14) Amendement à la loi fédérale du 21 août 1995 sur la maternité et l'assistance aux familles. Les Länder sont tenus d'accorder des subventions aux Communes pour leur permettre d'accomplir cette tâche.

(15) Le taux d'activité de ces mères passerait de 43 % à seulement 26 % (Bundesministerium, 1999).

(16) Source : *Nachrichten Dienst des Deutschen Vereins für öffentliche und private Fürsorge*, 2000, n° 12.

(17) En Allemagne de l'Ouest, parmi les femmes salariées, 42 % travaillaient à temps partiel en 1999 contre 34 % en 1991 (Statistisches Bundesamt, 2000).

(18) Source : *Nachrichten Dienst des Deutschen Vereins für öffentliche und private Fürsorge*, 2000, n° 12.

(19) 80 % en Allemagne de l'Ouest et 75 % en France (Commission européenne, 1999).

(20) En Allemagne, en 1998, les femmes représentaient 54 % des bacheliers contre 39 % en 1970, les étudiantes représentaient respectivement 44 % et 26 % des étudiants. Le niveau de qualification professionnelle des femmes n'a, corollairement, cessé d'augmenter : en 1999, 32 % des femmes actives âgées de 20 ans à moins de 30 ans possédaient le niveau de qualification le plus élevé (« *Fachhochschule/Hochschulreife* ») contre seulement 15 % de celles âgées de 50 ans à moins de 60 ans (Statistisches Bundesamt, 2000). Pour les données relatives à la France, voir Ferrand, 2000.

(21) La faible proportion des naissances hors mariage (en 1997, 14,3 % contre 44 % en Allemagne de l'Est et 40 % en France – source : Sardon, 2000), outre le fait que les couples mariés sont fiscalement avantagés, reflète l'influence persistante des valeurs familiales traditionnelles.

(22) A partir des données de l'enquête de 1998 « *International Social Science Programme on Family and Changing Gender Roles* » (ISSP, 1999).

(23) Les mères qui ont un emploi à temps plein sont souvent stigmatisées et qualifiées de « *mères-corbeau* » (« *Rabenmutter* »).

Références bibliographiques

Adler M. A., *Social change and declines in marriage and fertility in Eastern Germany*, **Journal of Marriage and the Family**, 1997, vol. 59, n° 1.

Attias-Donfut C. et Segalen M., **Grands-parents, la famille à travers les générations**, Paris, Ed. Odile Jacob, 1998.

Badgett M. V. et Folbre N., *Responsabilités familiales et sociales : les normes du comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques*, **Revue internationale du travail**, 1999, vol. 138, n° 3.

Bettio F. et Villa L. A., *Mediterranean perspective on the breakdown of the relationship between participation and fertility*, **Cambridge Journal of Economics**, 1998, n° 22.

Binion R., *Marianne au foyer. Révolution politique et transition démographique en France et aux Etats-Unis*, **Population**, vol. 55, 2000, n° 1.

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend, **Die Familie im Spiegel der amtlichen Statistik**, Bonn, 1999.

Centre d'information des données sociopolitiques (CIDSP), « Les valeurs familiales en Europe », Grenoble, Institut d'études politiques, rapport de recherche pour la CNAF, 2000.

Chamberlayne P., *Women and social policy*, in **Social policy in Germany** (sous la dir. de Clasen J. et Freeman R.), New-York, Londres, Harvester-Wheatsheaf, 1994.

CREDOC, **Conditions de vie et aspirations des Français**, Paris, Rapport de recherche pour la CNAF, 2000.

Commaille J. et Martin C., **Les enjeux politiques de la famille**, Paris, Bayard Ed., 1998.

Commission européenne, **Performances des Etats membres dans le domaine de l'emploi**, DGV, Bruxelles, 1999.

Conseil européen, **Evolution démographique récente en Europe**, Editions du Conseil de l'Europe, 1998.

Daguet F., *L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissance et niveau de diplôme*, **Population**, 2000, n° 55.

Deutsches Jugendinstitut, **Tageseinrichtungen für Kinder. Pluralisierung von Angeboten**, Zahlenspiegel, München, 1998.

Donati P., *Ne pas avoir d'enfant. Construction sociale des choix et des contraintes à travers les trajectoires d'hommes et de femmes*, Paris, CNAF, **Dossiers d'Etudes. Allocations familiales**, 2000, n° 11.

Esping-Andersen G., **Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne**, Paris, PUF, 1990.

Esping-Andersen G., *Equality or employment ? The interaction of wages, welfare states and family change*, **Transfer**, 1996, n° 4.

Eurostat, *La protection sociale en Europe*, **Statistiques en bref**, 2000, n° 2.

- Fagnani J., *Travail et fécondité en France et en Allemagne de l'Ouest : les Françaises font-elles des prouesses ?*, *Revue française des affaires sociales*, 1992, n° 2.
- Fagnani J., *Un travail et des enfants. Petits arbitrages et grands dilemmes*, Paris, Bayard Ed., 2000.
- Ferrand M., *La réussite scolaire des filles : ni triomphalisme ni misérabilisme*, *Dossiers et recherches de l'INED*, 2000, n° 84.
- Gauthier A. H., *The state and the family : a comparative analysis of family policies in industrialized countries*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- Gautier A., *Genre et fécondité*, in « **Démographie, sexe et genre : bilan et perspectives** » (sous la dir. de Condon S., Bozon M. et Locoh T.), *Dossiers et recherches de l'INED*, 2000, n° 83.
- Gornick J. C., Meyers M. K. et Ross K. E., *Supporting the employment of mothers : policy variation across fourteen welfare states*, *Journal of European Social Policy*, vol. 7, 1997, n° 1.
- Grignon M. et Fagnani J., *Transferts de revenus et activité féminine en Europe*, *L'espace géographique*, 1996, n° 2.
- Grünheid E. et Roloff J., *Die demographische Lage in Deutschland 1999*, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, 2000, n° 1.
- Hantrais L., *Socio-demographic change, policy impacts and outcomes in social Europe*, *Journal of European Social Policy*, vol. 9, 1999, n° 4.
- Hantrais L. (dir.), *Gendered policies in Europe, reconciling employment and family life*, London, Mac-Millan Press, 2000.
- Hubert M., *L'Allemagne en mutation. Histoire de la population allemande depuis 1815*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1995.
- Iacob M., *Reproduction et division juridique des sexes*, *Les Temps modernes*, 2000, n° 609.
- International Social Survey Programme (ISSP), *1985-1995 (CD-ROM)*, Gesis ZA Daten Service, Cologne, 1999.
- Künzler J., Schulze H. J. et van Hekken S., *Welfare states and normative orientations toward women's employment*, *Comparative Social Research*, col. 18, 1999.
- Le Bras H., *Marianne et les lapins. L'obsession démographique*, Paris, O. Orban, 1991.
- Lewis J. (dir.), *Gender, care and welfare state restructuring in Europe*, Aldershot, Ashgate, 1998.
- Luc J.-N., *L'invention du jeune enfant au 19^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1999.
- Marlier E. et Ponthieux S., *Les bas salaires dans les pays de l'Union européenne*, Eurostat, *Statistiques en bref*, 2000, n° 11.
- Martin C., *Comparer les politiques familiales en Europe*, *Recherches et Prévisions*, 1999, n° 55.
- Maurice M., *Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales*, *Sociologie du travail*, 1989, n° 2.

Mazuy M. et Toulemon L., *Etude de l'histoire familiale. Premiers résultats de l'enquête en ménages*, **Dossiers et recherches de l'INED**, 2001, n° 93.

MISSOC, **La protection sociale dans les Etats membres de l'Union européenne**, Bruxelles, Commission européenne, 1999.

Ostner I., *Slow motion : women, work and the family in Germany*, in **Women and social policies in Europe** (sous la dir. de Lewis J.), Aldershot, Edward Elgar, 1993.

Ostner I., *The politics of care policies in Germany*, in **Gender, social care and welfare state in Europe** (sous la dir. de Lewis J.), Aldershot ; Ashgate, 1998.

Pettinger R., *Parental leave in Germany*, in **Parental leave in Europe : progress or pitfall ? Research and policy issues in Europe** (sous la dir. de Moss P. et Deven F.), Bruxelles, NIDI/CBGS éditions, 2000.

Pfau-Effinger B., *Gender cultures and the gender arrangement, A theoretical framework for cross-national gender research*, **Innovation**, vol. 11, 1998, n° 2.

Pinelli A., *Women's condition, low fertility and emerging union patterns in Europe*, in **Gender and family change in industrialized countries** (sous la dir. de Oppenheim Mason K. et Jensen A. M.), Oxford, 1995.

Prioux F., *L'évolution démographique récente en France*, **Population**, vol. 55, 2000, n° 3.

Rostgaard T. et Fridberg T., **Caring for children and older People, a comparison of European policies and practices**, The Danish National Institute of Social Research, Copenhagen, 1998.

Sardon J.-P., *Evolutions récentes de la démographie des pays développés*, **Population**, vol. 55, 2000, n° 4-5.

Schäfgén K. et Spellerberg A., *Kulturelle Leitbilder und institutionelle Regelungen für Frauen in den USA, in West - und in Ostdeutschland*, **Berliner Journal für Soziologie**, 1998, n° 1.

Scheiwe K., *Equal opportunities policies and the management of care in Germany*, in **Gendered policies in Europe, reconciling employment and familylife** (sous la dir. de Hantrais L.), Londres, MacMillan Press, 2000 a.

Scheiwe K., *La prise en charge des enfants et les inégalités de genre : des configurations institutionnelles dans une perspective comparatiste*, **Lien social et Politiques-RIAC**, 2000 b, n° 44.

Statistisches Bundesamt, **Leben und arbeiten in Deutschland, Ergebnisse des Mikrozensus 1999**, 2000, n° 6.

Toulemon L., *Très peu de couples restent volontairement sans enfant*, **Population**, 1995, n° 4-5.

Trappe H. et Rosenfeld R. A., *How do children matter ? A comparison of gender earnings inequality for young adults in the former East Germany and the former West Germany*, **Journal of Marriage and the Family**, 2000, n° 62.

Witte J. et Wagner G., *Declining fertility in East Germany after unification : a demographic response to socioeconomic change*, **Population and Development Review**, vol. 21, 1995, n° 2.